

AGRICULTURE ET FORÊTS — NÉONICOTINOÏDES : "L'ARRÊT DE SON USAGE EST UN VÉRITABLE DRAME POUR LA FILIÈRE BETTERAVIÈRE ET SUCRIÈRE FRANÇAISE"



La Seine-et-Marne est l'un des principaux territoires producteurs de betterave en France © Getty Images

Dans une lettre adressée ce jour à la Première Ministre, le Président du Département de Seine-et-Marne, Jean-François Parigi déplore la fin des dérogations autorisant l'utilisation des néonicotinoïdes, un insecticide pourtant essentiel à la production de betteraves sucrières, source pour l'économie et l'emploi dans le département.

Créé le: 6/02/2023

La production de betteraves mise à mal

Le Président du conseil départemental de Seine-et-Marne et le Premier vice-président en charge de l'aménagement du territoire, des routes et des politiques contractuelles et de l'agriculture, Olivier Lavenka, ont envoyé jeudi 2 février une lettre ouverte à l'intention de la Première Ministre, Élisabeth Borne. Objectif : réviser la décision du gouvernement concernant la fin aux dérogations qui autorisaient l'utilisation des néonicotinoïdes.

Cet insecticide, essentiel à la production de betteraves sucrières, est une source importante d'emploi et d'économie. « *La Seine-et-Marne produit, à elle seule, environ 2,2 millions de tonnes de betterave par an. Cette filière représente à ce titre une source importante d'emploi et d'économie pour notre territoire* », rappelle Jean-François Parigi.

La décision du gouvernement fait suite à l'arrêt prononcé le 19 janvier dernier de la Cour de Justice de l'Union Européenne pour rappeler l'interdiction de l'usage de cet insecticide et pour interdire les régimes dérogatoires pa

Retrouvez ci-dessous la lettre ouverte.

TÉLÉCHARGER



Lettre de Jean-François Parigi à Elisabeth Borne - Filière betteravière (02/02/2023) PDF - 755.81 Ko
(/sites/default/files/media/downloads/lettre-de-jean-francois-parigi-a-elisabeth-borne-filiere-betteraviere.pdf)